

CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION  
DE LA PETITE COURONNE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Séance du 16 mars 2021

**Objet : Créations d'emplois – Modification du tableau des emplois permanents**

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Le mardi 16 mars deux mil vingt et un à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Île-de-France, dûment convoqué le 9 mars 2021, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérard à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Nombre d'administrateurs en exercice : 29

**Etaient présents** : Monsieur Jacques Alain BENISTI, Madame Sabrina ASSAYAG, Madame Jeanne BECART, Monsieur Fernand BERSON, Monsieur Jean-Luc CADEDDU, Monsieur Pierre-Olivier CAREL, Madame Marie CHAVANON, Monsieur Patrick DE LA MARQUE, Madame Catherine DESPRES, Monsieur Jean-François DUFEU, , Monsieur Bernard FOISY, Madame Julie FOURNIER, Madame Rahnia HAMA, Madame Françoise KERN, Monsieur Laurent LAFON, Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Philippe LAURENT Monsieur Anthony MANGIN, Madame Séverine MAROUN, Monsieur Igor SEMO, Madame Aurore THIROUX,

**Avaient donné procuration** : Madame Jacqueline BELHOMME à Madame Jeanne BECART, Madame Christine CERRIGONE à Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Jean-Christophe FROMANTIN à Monsieur Philippe LAURENT, Madame Lamy KIROUANI à Madame Catherine DESPRES.

**Etaient absents et excusés** : Madame Nadège AZZAZ, Monsieur Belaïde BEDREDDINE, Monsieur Etienne FILLOL (suppléant de Monsieur Luc CARVOUNAS), Monsieur Frédéric MOLOSSI,

Assistaient également à la réunion : Mme Sylvie HUSSON, directrice générale, Mme Sarah DESLANDES, directrice générale adjointe de l'emploi, des concours, de la santé et de l'action sociale, Mme Aurore BARTHEL, directrice générale adjointe des affaires statutaires, juridiques et organismes paritaires, M. Xavier BASTARD, directeur général adjoint ressources et secrétaire général, M. Laurent SALLET, directeur de l'administration et des finances, M. Marc JOINOVICI (en audioconférence), représentant de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris.



## **Objet : Créations d'emplois – Modification du tableau des emplois permanents**

Le conseil d'administration,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion,

Vu la délibération 2020-57 du 24 novembre 2020 portant fixation du régime indemnitaire des personnels du Centre de gestion,

Vu la délibération n° 2021-1 du 19 janvier 2021 portant sur la modification du tableau des emplois permanents des personnels du Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne,

Vu les rapports présentée en comité technique de service le 9 février 2021 et comité technique général le 4 mars 2021,

Vu le budget de l'exercice 2021,

Considérant les besoins des services et la nécessité de modifier le tableau des emplois permanents,

Après en avoir délibéré,

**Article 1<sup>er</sup>** : DECIDE, à l'unanimité,

- De créer **3 postes d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe** fin de permettre le **déroulement de carrière** de trois agents ayant réussi le concours d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe.
  
- De créer **5 postes relevant du cadre d'emplois des rédacteurs** afin de remplacer par anticipation les agents du CIG partant prochainement en retraite :
  - Le premier afin de permettre le recrutement d'une assistante de direction à la DSI,
  - Le deuxième afin de remplacer la chargée de formation du service Emploi, recrutement formation,
  - Le troisième afin de remplacer un gestionnaire du service retraite,
  - Les quatrième et cinquième afin de remplacer deux gestionnaires du service du secrétariat de la commission de réforme interdépartementale.
  
- De créer **1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs** afin de permettre le recrutement d'un gestionnaire concours à la direction des concours.
  
- De créer **1 poste relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux**, afin de recruter un développeur de maintenance web au service études et développement de la DSI.  
En cas d'appel à candidatures infructueux de fonctionnaires pour pourvoir cet emploi à temps complet, il est proposé d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 84 pour une durée maximale de 3 ans.

Le candidat devra être titulaire d'un titre permettant l'accès aux concours du grade de recrutement. La rémunération de cet agent sera établie sur la grille indiciaire de technicien territorial en fonction de l'expérience professionnelle et de la qualification du candidat et comprendra les primes et indemnités pouvant être attribuées au grade considéré, conformément à la délibération du CIG sur le régime indemnitaire du personnel de l'établissement

- De créer **1 poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux**, afin de recruter un assistant au service du secrétariat des conseils de discipline.

- D'élargir les possibilités de recrutement :

- \* sur un poste de gestionnaire au service de la promotion interne au cadre d'emplois des rédacteurs

- \* sur le poste de chef du service des finances au grade d'attaché territorial

Et, en cas d'appel à candidatures infructueux de fonctionnaires pour pourvoir cet emploi à temps complet, d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 84 pour une durée maximale de 3 ans.

Le candidat devra être titulaire d'un titre permettant l'accès aux concours du grade de recrutement. La rémunération de cet agent sera établie sur la grille indiciaire d'attaché territorial en fonction de l'expérience professionnelle et de la qualification du candidat et comprendra les primes et indemnités pouvant être attribuées au grade considéré, conformément à la délibération du CIG sur le régime indemnitaire du personnel de l'établissement

- \* sur le poste de gestionnaire expert au grade de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Enfin, il est proposé de supprimer les **9 postes** suivants en lien avec des déroulements de carrière et avec les différences de grade détenus entre les agents ayant quitté le CIG et les agents recrutés pour les remplacer :

- **1 poste d'administrateur hors classe**
- **1 poste de directeur**
- **2 postes d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe**
- **1 poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe**
- **4 postes d'adjoints administratifs**

**Article 2 :** DIT que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget, chapitre 12, comptes 63 et 64.

**Article 3 :** **FIXE**, ainsi qu'il suit, le tableau des emplois permanents du centre au 16 mars 2021 :

EMPLOIS BUDGETAIRES	Nombre
Directeur général	1
Directeur général adjoint	3
Administrateur hors classe	1
Administrateur	1
Directeur territorial	7
Attaché hors classe	2
Attaché principal	22
Attaché territorial	51
Attaché ou attaché principal	2
Attaché ou ingénieur territorial	1
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	22
Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	12
Rédacteur ou rédacteur principal	1
Rédacteur	33
Cadre d'emplois des rédacteurs	9

Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	20
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	28
Adjoint administratif	8
Cadre d'emplois des adjoints administratifs	4
Bibliothécaire principal	1
Bibliothécaire	2
Ingénieur en chef hors classe	1
Ingénieur principal	9
Ingénieur	33
Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1
Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	3
Technicien	1
Cadre d'emplois des techniciens	1
Agent de maîtrise principal	5
Agent de maîtrise	2
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1
Adjoint technique	1
Médecin (médecine préventive)	15
Médecin (secrétariat du comité médical interdépartemental)	1
Psychologue de classe normale	2
Infirmier en soins généraux hors classe	1
Infirmier en soins généraux de classe supérieure	1
Infirmier en soins généraux de classe normale ou de classe supérieure ou hors classe	1
Infirmier de classe supérieure (catégorie B)	1
Assistant socio-éducatif hors classe	1
Assistant socio-éducatif	14
Cadre d'emplois des assistants socio éducatifs	1
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>327</b>


 Le Président,  
 Jacques Alain BENISTI  
 Maire de Villiers-sur-Marne